

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le vendredi 18 décembre 2015 à 18 heures, le Conseil municipal, convoqué le 10, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 16, votants : 18.

Présents : Allais, Bérenger, Borel, Brémond, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Trolet, Villemin. Absents : Brusseau (pouvoir à Diasparra), Ponzo (excusé), Zamora (pouvoir à Donzet). M. Bérenger est désigné Secrétaire de séance. La séance ouverte.

Conseil municipal du 18 décembre 2015
--

Compte rendu

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 heures. M. Bérenger est désigné comme secrétaire de séance. Le Maire propose et le Conseil accepte à l'unanimité de rajouter trois points à l'ordre du jour : décisions modificatives, crédits anticipés 2016, acte administratif de cession gratuite.

Lancement de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)¹

Le Maire expose que, si le Conseil décide d'engager la procédure d'élaboration du PLU avant le 31 décembre 2015, ce PLU doit être achevé au plus tard en mars 2017. Outre qu'il paraît peu raisonnable de pouvoir l'achever dans un délai si court, les frais à engager paraissent disproportionnés, au-delà de 50 000 euros. Enfin, ce PLU serait remplacé, à moyen terme, par un PLU intercommunal, la Commune perdant la compétence au profit de la Communauté de communes. Toutefois, le POS² resterait en vigueur jusqu'en mars 2017. Mais, si le Conseil ne décide pas cette élaboration, c'est le RNU³ qui s'appliquerait sur tout le territoire de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Maire demandant au Conseil de s'exprimer, M. Donzet dit que l'élaboration d'un PLU n'est ni nécessaire ni financièrement raisonnable. L'élaboration d'un PLU dans un tel délai est une contrainte majeure imposée par la loi ALUR du 27 mars 2014.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, contre 2 et 4 abstentions, le Conseil décide de ne pas engager la procédure d'élaboration du PLU et de passer au RNU à compter du 1^{er} janvier 2016.

Diminution de la taille de la station d'épuration de 2200 EH à 1900 EH⁴

Le Maire donne la parole à M. Donzet, qui expose que la station d'épuration de Mirabel est une 2200 EH. À ce titre, elle était soumise à deux bilans annuels jusqu'à ce que la nouvelle réglementation la soumette à douze bilans annuels. Au vu des bilans, le DDT propose à Mirabel de réduire la taille de la station à 1900 EH, afin de la soumettre à nouveau à deux bilans annuels seulement. Il propose de demander le déclassement de notre station de 2200 à 1900 EH. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Attribution du marché pour la traverse du village à l'entreprise Naldeo

Suite à l'appel d'offre réalisé pour la traverse du village, le Maire propose d'attribuer le marché au mieux-disant, l'entreprise Naldeo, pour un montant de 30 900 € HT (3,09 % du marché de travaux). Il y avait onze candidats. Le prix pesait pour 60 %, le technique pour 40 %. Le Conseil approuve à l'unanimité.

¹ PLU : Plan local d'urbanisme.

² POS : Plan d'occupation des sols.

³ RNU : Règlement national d'urbanisme.

⁴ EH : Équivalent habitant.

Décisions modificatives

Le Maire propose, et le Conseil accepte à l'unanimité, des décisions modificatives techniques (sans dépenses supplémentaires).

Crédits anticipés 2016

Le Maire rappelle que, préalablement au vote du budget primitif de l'exercice en cours, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice échu.

Il rappelle qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement au cours du premier trimestre, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits 2015, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016 principal et annexe de l'assainissement.

Acte administratif de cession gratuite

Le Maire expose le problème lié à la propriété des parcelles cadastrées A-942-943 enclavées dans l'unité foncière de Mme Ihler. Il conviendrait de régulariser une erreur commise lors d'un précédent acte (2001), la Commune devant céder ces deux parcelles de 5 centiares et 25 centiares à Mme Ihler. Cela serait associé à la reconnaissance de la limite actuelle (clôture grillagée) entre les parcelles A-1155 (propriété Ihler) et A-1156 (parking public).

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime approuve et donne pouvoir au Maire pour dresser un acte administratif et le signer.

Questions diverses

Place de la Libération

M. Donzet expose qu'après accord de l'Architecte des Bâtiments de France, plus rien ne s'oppose à la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Libération, qui seront engagés très prochainement.

Café de France

Le Maire expose que les Architectes ont répondu à la mission que la Mairie leur avait donnée, et ont délivré des plans détaillés de ce que pourrait être l'aménagement du café de France (café + hôtel + logement).

Vœux municipaux 2016

Le 15 janvier à 18 heures 30, le Maire et son Conseil municipal présenteront leurs vœux au personnel communal actif et retraité, aux bénévoles et aux personnes aidant à la tenue des bureaux électoraux. À cette occasion, la médaille du travail (25 ans) sera remise à Isabelle Françon.

Colis pour les personnes âgées

Mme Villemin engage le débat pour savoir si, cette année, les personnes âgées bénéficieront d'un colis ou d'un repas, voire d'un goûter où les personnes viendraient chercher leur colis (ils seraient portés chez les absents). Le Conseil décide qu'un colis sera distribué à domicile.

Mme Villemin remercie la Mairie pour ses condoléances lors du décès de sa mère.

La séance est close à 19 heures.

Le Secrétaire, Guy BÉRENGER

